

Projet professionnel personnel (3^{ème}A / 2015-2016)

1) Contexte

Selon l'article 22.2 du règlement des études, « les étudiants de 3^{ème} année doivent établir leur projet professionnel individuel qui sera validé par le Doyen de l'UFR après avis d'une commission composée du responsable d'année et des responsables des filières. La validation du projet conditionne l'accès en 4^{ème} année »

2) Présentation

- 1 page dactylographiée sous un format A4
- Police Times 12 pts / interligne 1.0 / texte justifié

3) A rendre le **jeudi 10 septembre 2015** (dernier délai) lors de la pré-rentrée des 3^{ème} année.

NOM Prénom

Projet professionnel personnel (3^{ème}A / 2015-2016)

METIER ENVISAGE :

1) Description du métier envisagé (5 lignes)

2) Qualités requises pour ce métier (5 lignes)

3) Etapes-clés du parcours de formation (en relation avec le métier envisagé) :

a. Etape 1

b. Etape 2

c. Etape 3

4) Expériences professionnelles (autres que le stage officinal d'initiation) (5 lignes)